

Paris : à l'initiative du SNUDI-FO 75, une délégation de collègues a été reçue le 27 juin au rectorat de Paris. Elle a remis au DASEN les 1500 signatures recueillies sur la pétition départementale « inclusion » et a défendu chaque dossier...

La délégation, accompagnée du SNUDI-FO 75 était constituée de 8 collègues représentant 6 arrondissements : cinq adjoints, un directeur, une collègue spécialisée exerçant en ULIS (adhérente du SNUipp) et une psychologue scolaire.

Mandatée par la RIS du 14 juin qui avait décidé de demander audience sur proposition du syndicat, la délégation a remis aux autorités les 1501 signatures recueillies sur l'appel/pétition du SNUDI-FO 75 exigeant des autorités académiques « les mesures urgentes et indispensables...

- pour que chaque élève bénéficie de conditions d'enseignement adaptées au degré et à la nature de son handicap et/ou de ses difficultés ;
- pour que le droit aux soins soit respecté lorsque cela s'avère nécessaire ;
- pour la création de tous les postes, classes et structures spécialisés à hauteur des besoins ;
- pour le respect par les autorités ministérielles et académiques de l'obligation légale de préserver la santé et la sécurité de ses personnels.»

L'audience qui pour le rectorat devait se limiter à 30mn dura 2 h, la délégation ayant fait observer d'entrée que "ce n'était pas à la hauteur de la situation".

Tous les participants ont pu intervenir sur les situations précises des écoles, en faisant au préalable observer, faits à l'appui, que les collègues se sentent de plus en plus abandonnés par les autorités. Ainsi, par exemple, suite aux faits graves survenus dans une école du 18ème arrdt (agressions contre des enseignants), il a fallu attendre deux jours après de multiples messages et mails et l'intervention du SNUDI-FO auprès de l'IEN pour qu'enfin un rendez-vous soit obtenu avec l'IEN de la circonscription.

Le représentant du DASEN, que la délégation a senti sur la défensive, a dit que si nous avions 1 500 signatures, sur une question comme celle-là, nous pouvions en avoir 3 000 !

Il a reconnu qu'il était inacceptable d'empêcher un enseignant d'enseigner et qu'il était inadmissible que les collègues soient insultés et frappés. Tout en reconnaissant que les enseignants n'étaient pas responsables de cette situation dramatique et se disant très préoccupé par la situation, sa réponse fut en substance de dire que l'Education nationale ne pouvait rien faire tant que la loi de 2005 s'imposait et qu'il y avait de multiples partenaires (ARS, parents...).

Nous avons fait remarquer que le DASEN pouvait décider d'une déscolarisation partielle, qu'il pouvait convoquer les familles, accélérer la prise en charge en structures spécialisées, agir pour recruter les AVS.

Nous avons en permanence cherché à revenir aux faits et à demander des actes.

Les collègues ont fait remarquer que dans deux des courriers d'écoles au DASEN (écoles du 15ème et du 18ème arrdts) la question de la grève à la rentrée était abordée. Le "livre noir" et la conférence de presse, deux initiatives en préparation, ont été évoquées.

En conclusion, il a été acté que le syndicat enverrait un mail au DASEN avec les dossiers des écoles représentées pour lui demander en urgence les réponses les plus précises. Nous avons acté que nous recontacterions le DASEN en début de semaine prochaine.